

DÉCISION MUNICIPALE

2026 – 067

Service : **SGCI**
Références : **CA**

Objet : PARKING DE LA PLATEFORME DE LA CUISINE CENTRALE – MISE A DISPOSITION PONCTUELLE A M. MICKAËL HEMON

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22.

Vu la délibération n°2026-045 du 28 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé.

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Considérant la demande de Mickaël Hémon, commerçant en fruit en légumes, d'avoir l'autorisation de stationner, occasionnellement sur le parking de la cuisine centrale ;

Considérant qu'au regard des conditions particulières d'accès à ce site, il convient de règlementer les conditions de mise à disposition de ce site au profit de M. Mickaël Hémon ;

décide

Article 1 : la Collectivité autorise, à titre précaire et révocable, pendant la période des travaux sur le complexe sportif Paul-Langevin, le stationnement du véhicule professionnel de Mickaël Hémon sur le parking de la cuisine centrale communale, partie haute de la plate-forme de retournement des cars scolaires. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 2 : Le Maire, ou son délégataire, pourra signer la convention de mise à disposition

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le **03.06.2026**

Monsieur le Maire
Axel Casenave



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

05.06.2026

au

05.08.2026

Transmise en Préfecture le :

05.06.2026